



E-mail info@ituc-csi.org <http://www.ituc-csi.org>

ITUC INTERNATIONAL TRADE UNION CONFEDERATION
CSI CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE
CSI CONFEDERACIÓN SINDICAL INTERNACIONAL
IGB INTERNATIONALER GEWERKSCHAFTSBUND



<http://www.e-ie.org>

EDUCATION INTERNATIONALE
INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION
INTERNACIONAL DE LA EDUCACIÓN
BILDUNGSINTERNATIONALE



Public Services International

Déclaration de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), de l'Internationale des Services Publics (ISP) et de l'Internationale de l'Éducation (IE) à la Conférence sur l'examen de la Déclaration du Programme d'action de Durban (Afrique du Sud - 2001) concernant le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée

La Confédération syndicale internationale (CSI), l'Internationale des Services Publics (ISP) et l'Internationale de l'Éducation (IE), soutiennent pleinement la tenue de cette Conférence qu'elles qualifient de très importante, notamment dans le contexte actuel où les discriminations de toutes sortes s'accroissent et ont des impacts profonds sur la vie des travailleurs et travailleuses concernées mais aussi sur le bon fonctionnement de l'économie et de nos sociétés en général.

Le mouvement syndical exprime dès lors son engagement à l'objectif de cette Conférence afin d'éliminer le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée. La CSI, l'ISP et l'IE apprécient les défis et les efforts déployés en vue d'arriver à l'adoption du document final de la Conférence de révision.

Le mouvement syndical international continuera à rendre responsable les États membres de leurs engagements nationaux afin qu'ils combattent et éradiquent le racisme, la xénophobie et de toutes les formes de discriminations.

Le mouvement syndical international déplore le fait que certaines catégories de populations vulnérables au racisme et à la xénophobie n'ont pas reçu une attention adéquate pendant le processus de cette Conférence, en particulier ceux discriminés pour raisons de caste, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre.

De plus, le mouvement syndical International constate aussi que de nombreuses lacunes subsistent, notamment liées aux discriminations dans le monde du travail, alors

que malgré les percées législatives dans certains pays sur les questions d'égalité, la discrimination dans l'emploi reste la principale forme de discrimination raciale.

De même, le mouvement syndical international est très préoccupé du fait que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne sont pas présentés comme étant le fil conducteur dans la mise en place des moyens d'action de lutte contre le racisme et la xénophobie. C'est une lacune qui devrait absolument être comblée, sous peine de passer à côté de l'essentiel de cette Conférence.

Pour ces raisons et afin de garantir le respect de droits humains et ceux liés au travail, le mouvement syndical international continuera à insister pour que les Etats membres fasse appliquer :

1. Une approche universelle doit primer, tant en ce qui concerne l'identification des problèmes que dans la recherche de solutions. Il faut que les gouvernements réaffirment leur engagement par rapport aux buts et principes de l'égalité et de la non-discrimination contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les gouvernements doivent veiller à ce que toutes les victimes soient reconnues et qu'elles bénéficient des réponses adéquates aux problèmes de discrimination auxquels elles sont confrontées.
2. Le respect du droit universel de toutes et tous à un emploi décent, à de bonnes conditions de travail, à un salaire égal et à un revenu suffisant pour couvrir les besoins économiques et sociaux essentiels.
3. La reconnaissance du cadre juridique international existant et surtout mise en relief de l'importance de la ratification et de l'application concrète de ces normes, particulièrement celles l'OIT, à travers le transfert dans les législations nationales.
4. Le souci d'une approche préventive doit être un élément incontournable de toute politique de lutte contre le racisme, la xénophobie et toutes les formes de discrimination. L'investigation, la sanction et les réparations vis-à-vis des victimes doivent aussi être envisagées comme mesures préventives.

Le mouvement syndical International fait appel à tous les Etats membres afin qu'ils fassent du travail décent un instrument de lutte contre toutes les discriminations en réaffirmant leur engagement pour la création d'économies saines, justes et équitables, à travers des stratégies ciblées sur le plein emploi productif.

Genève, 21 avril 2009